

Chères licenciées, chers licenciés,

Depuis l'incident concernant notre système d'informations et notre premier message en date du 23 octobre, vous êtes nombreux à nous avoir fait part de vos interrogations et adressé des demandes d'information. Beaucoup d'entre vous souhaitent connaître la nature exacte des données qui ont pu être compromises et savoir s'ils sont personnellement concernés. Nous le comprenons tout à fait et tenons encore une fois à nous excuser pour la gêne qu'occasionne cette situation.

Si nous ne pouvons pas répondre à toutes vos questions comme vous le souhaiteriez, en particulier sur les éléments techniques, c'est que nous sommes contraints par les services qui mènent l'enquête et les différentes investigations minutieuses en cours. Certaines informations dont nous disposons sont – et doivent rester à ce stade – entre les mains des autorités compétentes avec lesquelles nous travaillons pour les besoins de l'enquête.

Lorsque nous serons en mesure de vous en dire davantage sans nuire aux investigations, soyez assurés que nous le ferons.

Nous souhaitons ici rappeler certains éléments qui, bien que la situation ne soit évidemment satisfaisante pour personne, sont de nature rassurante :

- La Fédération ne dispose d'aucune donnée relative à la détention éventuelle d'arme par ses licenciés et, à ce titre, aucune information relative à la détention d'armes n'est concernée par l'incident. Les données susceptibles d'avoir été compromises ne permettent pas de savoir si un licencié dispose d'une arme à son domicile ou non. Par ailleurs, tous les licenciés ne sont pas détenteurs d'armes à feu.
- La Fédération ne collecte ni ne conserve aucune information relative aux professions des licenciés dans ses systèmes d'informations.
- D'après les premières conclusions de l'enquête, les données relatives au club d'affiliation ainsi qu'aux demandes d'avis préalables n'ont pas été compromises.
- Aucune donnée de santé ou bancaire n'est concernée par l'incident.
- Tous les armuriers de France ont été rapidement informés du problème par les services de l'État et par leur syndicat, la SNAFAM, et ils ont été appelés à redoubler de vigilance dans leurs contrôles.

Il est également de notre responsabilité de rappeler chacun de nous à la vigilance :

Sur le volet numérique :

1. Être particulièrement attentif face à toute tentative d'hameçonnage par mail, sms ou téléphone (« phishing » ou « vishing ») – malheureusement, de plus en plus fréquent et sophistiqué – et ne réaliser aucune action ou ne divulguer aucune information en cas de contact suspect. Les bons réflexes pour reconnaître un mail de « phishing » : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/comment-reconnaitre-un-mail-de-phishing-ou-dhameconnage>
2. Se référer à la plateforme Pharos pour tout ce qui pourrait s'apparenter à un acte de cyber-malveillance : <https://internet-signalement.gouv.fr/>
3. Avoir recourt à l'outil 17Cyber pour obtenir une assistance : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/diagnostic>
4. Se référer aux bonnes pratiques numériques : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/bonnes-pratiques>

Sur le volet physique :

1. Respecter strictement les obligations légales liées au stockage d'une arme qui sont rappelées en ligne : <https://www.armes-ufa.com/spip.php?article1424> – et sur l'affiche réalisée par l'UFA : https://www.armes-ufa.com/IMG/pdf/ufa_affiche_coffre_2025_v2.pdf
2. Signaler vos craintes aux services de Police ou de Gendarmerie de votre domicile et ce que vous pouvez redouter compte-tenu de la nature des données personnelles susceptibles d'avoir été compromises
3. Solliciter dans ce cadre, auprès des mêmes services, la mise en place opérationnelle des mesures de protection préventives.

S'agissant d'appels ou d'interventions de la part de personnes se présentant comme des membres des Forces de l'Ordre (Police, Gendarmerie, Douane), nous recommandons la plus grande vigilance. Vous trouverez depuis ce lien les recommandations à suivre, transmises par les Autorités : <https://www.fftir.org/wp-content/uploads/2025/11/Sensibilisation-FFTir-1.pdf>

Toutes les autorités publiques compétentes – ministère de l'Intérieur, services de Police et de Gendarmerie – sont évidemment au fait de la situation et pleinement mobilisées. Des informations sont très régulièrement échangées avec le réseau national des préfetures et des sous-préfetures.

Retenez que nous entendons et comprenons vos réactions, votre inquiétude et parfois votre mécontentement. Sachez aussi que nous agissons depuis le début de l'incident au mieux de votre intérêt et celui des clubs, tout en satisfaisant aux obligations légales et réglementaires en matière de transparence et de sécurité. Avec le concours de notre Délégué à la Protection des Données, nous collaborons ainsi de manière journalière avec les autorités compétentes.

Bien cordialement,
Le Président

Hugues SENGER